Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261116-2026_110-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 16 novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **20/11/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/11/2026.
L'an 2026, le 16 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/11/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : M. DE OLIVEIRA Manuel à Mme GOGUET Pascale, M. ROLLAND Thierry à Mme MESMIN Roseline, M. LE VAILLANT Erwan à M. GUINARD Arnaud

Secrétaire de séance : M. EPAILLARD Ludovic

DÉLIBÉRATION 2026 -110 — Programme d'action foncière de Rennes Métropole - Prolongation du portage concernant les bâtiments 10 et 12 place de l'Église Saint-Martin

Rapporteur : Mme Pascale GOGUET, adjointe déléguée à l'urbanisme et aux logements

Par deux conventions en date du 23 mars 2021, la Commune et Rennes Métropole ont validé le portage, par cette dernière, des bâtiments situés au 10 et 12 de la place de l'Église. Ces biens ont donc été acquis par Rennes Métropole (au prix de 56 000 € pour le bâtiment situé au n° 10 et de 63 000 € pour celui situé au n° 12) et mis en réserve (avec gestion communale) pour 5 ans à compter du 1er juillet 2021. La mise en réserve de ces biens est donc arrivée à son terme le 30 juin 2026. Cependant, comme chacun sait, le projet de requalification urbaine de l'ensemble désigné sous le nom de « îlot Saint-Martin » n'est pas encore abouti à ce jour (en raison notamment de l'absence de maîtrise foncière de la totalité de l'emprise concernée). C'est pourquoi, il a été demandé, à Rennes Métropole, la prolongation de ce portage pour 5 nouvelles années, soit jusqu'au 30 juin 2031, ce que la Métropole a accepté.
Des avenants aux conventions établies pour chacun de ces deux portages ont donc été établis, modifiant uniquement leur article 3 en précisant désormais que « Rennes Métropole conservera ces deux propriétés dans son patrimoine, au maximum jusqu'au 30 juin 2031 ».

Vu ces projets d'avenants,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :
- **Autoriser** M. le Maire à les revêtir de sa signature.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261116-2026_110-DE

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	:	27
NOMBRE DE VOIX POUR	:	27
NOMBRE DE VOIX CONTRE	:	0
ABSTENTION(S)	:	0

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD

